

Les entreprises adaptées



Calcul du retour sur investissement
et du gain social

Octobre 2016


Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

- ❖ Objet de l'étude « Retour sur investissement »
 - Analyse du « retour sur investissement » de mesures sociales destinées à soutenir l'emploi de travailleurs handicapés en Entreprise Adaptée (EA)
 - Comparaison avec d'autres mesures mises à contribution lorsque les personnes handicapées sont sans emploi

- ❖ Méthodologie :
 - Evaluation des dépenses pour la collectivité d'un travailleur handicapé :
 - Prestations et subventions versées par la collectivité : aide au poste, subvention spécifique, abattement sur charges sociales, aides au logement, dépenses de santé
 - Evaluation des recettes pour la collectivité d'un travailleur handicapé :
 - Impôts et taxes payés à la collectivité : charges sociales sur salaires versées par l'employeur et l'employé, TVA acquittée sur la valeur ajoutée créée par l'entreprise, impôt sur les sociétés, impôts et taxes versés par l'employé (IR, TVA,...)
 - Calcul du retour sur investissement global pour la collectivité
 - Calcul du gain social représentée par :
 - L'économie réalisée par la collectivité lorsqu'un Travailleur Handicapé est en situation d'emploi par rapport à la situation où il est allocataire d'une indemnité liée à son handicap ou à sa situation de non emploi

- ❖ Les calculs ont été établis sur la base de la fiscalité applicable en 2016

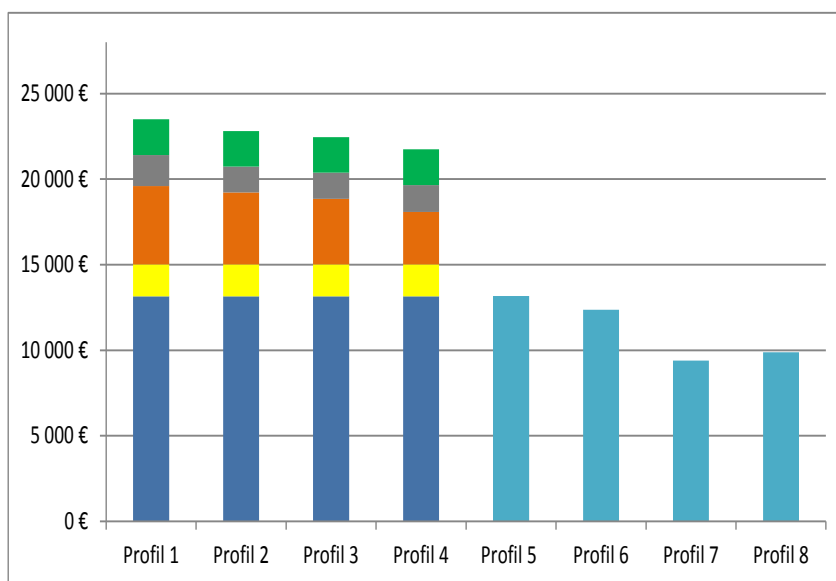
Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

- ❖ Chaque calcul a été réalisé pour 8 « profils » de personnes handicapées
 - ❖ Nous avons retenu 4 « profils » en situation d'emploi, en fonction de leur rémunération :
 - Profil 1 : ayant un salaire brut de 17 600€ (SMIC)
 - Profil 2 : ayant un salaire brut de 18 480€ (SMIC +5%)
 - Profil 3 : ayant un salaire brut de 19 360€ (SMIC +10%)
 - Profil 4 : ayant un salaire brut de 21 120€ (SMIC +20%)
-  Ces profils sont représentatifs des catégories de Travailleurs Handicapés salariés au sein des EA :
- 64% ont une rémunération comprise entre Smic et Smic +5%
 - 21% ont une rémunération comprise entre Smic +5% et Smic +10%
 - La rémunération moyenne des Travailleurs Handicapés est égale à Smic +5%
- ❖ Nous avons retenu 4 « profils » en situation de non emploi, en fonction de leur allocation :
 - Profil 5 : Allocation Adulte Handicapé (AHH)
 - Profil 6 : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
 - Profil 7 : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
 - Profil 8 : Revenu de Solidarité Active (RSA)




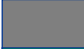

Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

Les dépenses de l'Etat au profit d'une personne handicapée

Synthèse des dépenses selon le profil du travailleur (en Euros)

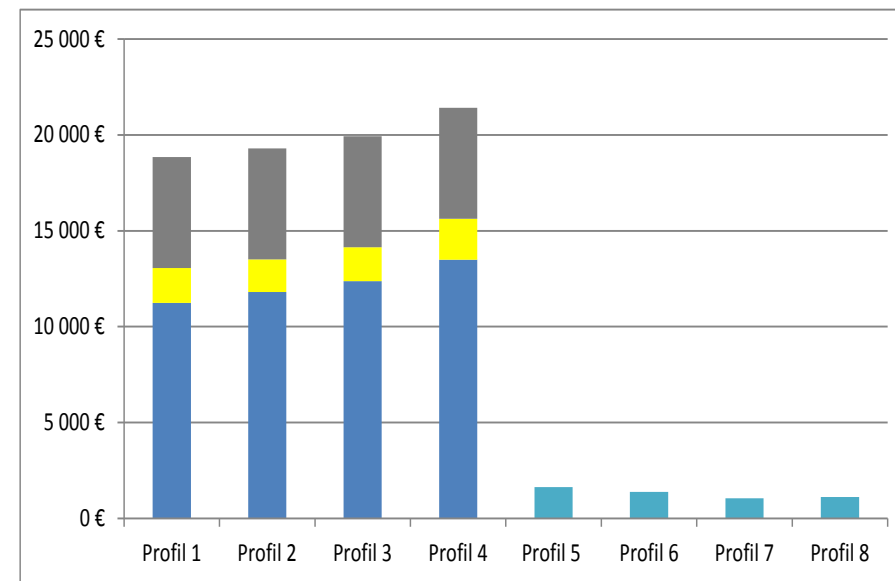


Détails des dépenses




	Aide au poste : 13 144 €
	Subvention spécifique : 1 882 €
	Allègement « Fillon » : dégressif
	Aide au logement, dépenses santé (993 €)
	Encadrement : 2 088 €

Les recettes de l'Etat et assimilé d'une personne handicapée

Synthèse des recettes selon le profil du travailleur (en Euros)



Détails des recettes

	Charges sociales et fiscales sur salaire
	Fiscalité supportée par le travailleur handicapé
	Fiscalité supportée par l'EA

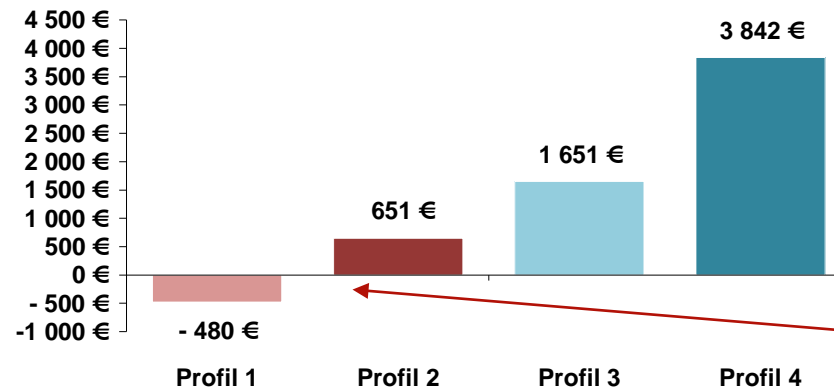
Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

ROI pour une personne handicapée

ROI intégrant la contribution du personnel d'encadrement (1 encadrant pour 8,9 Travailleurs Handicapés) des EA sur les recettes de la collectivité (en Euros)

Le ROI global devient positif dès que le salaire atteint 100,3% du SMIC, soit une rémunération annuelle brute de 17 659 €

Votre texte ici



**Point mort :
SMIC + 0,3%**

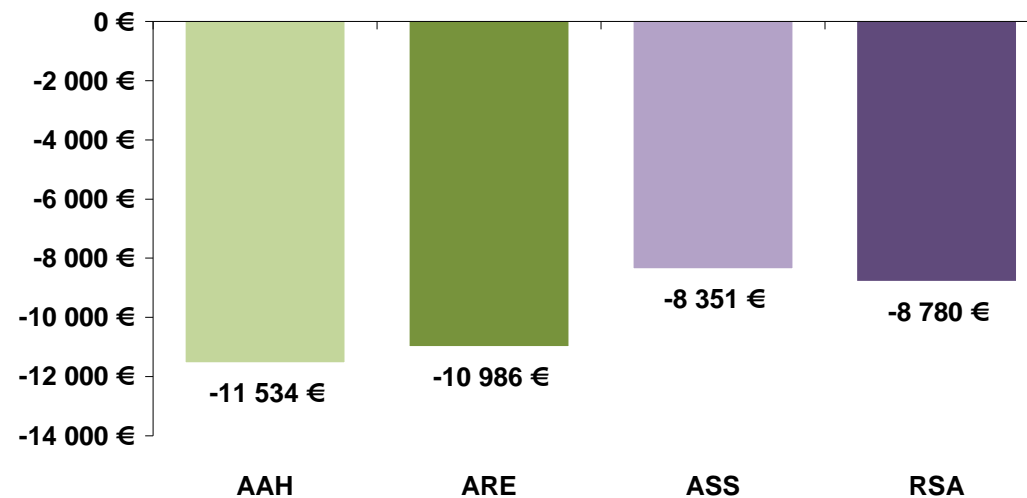
Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

Coût (perte) pour la collectivité pour une personne handicapée en situation de non emploi

Différence entre les dépenses et les recettes imputables aux personnes handicapées en situation de non emploi
(en Euros)

Les profils non salariés coûtent en moyenne 9 913€ par an à la collectivité

Non retour à l'emploi



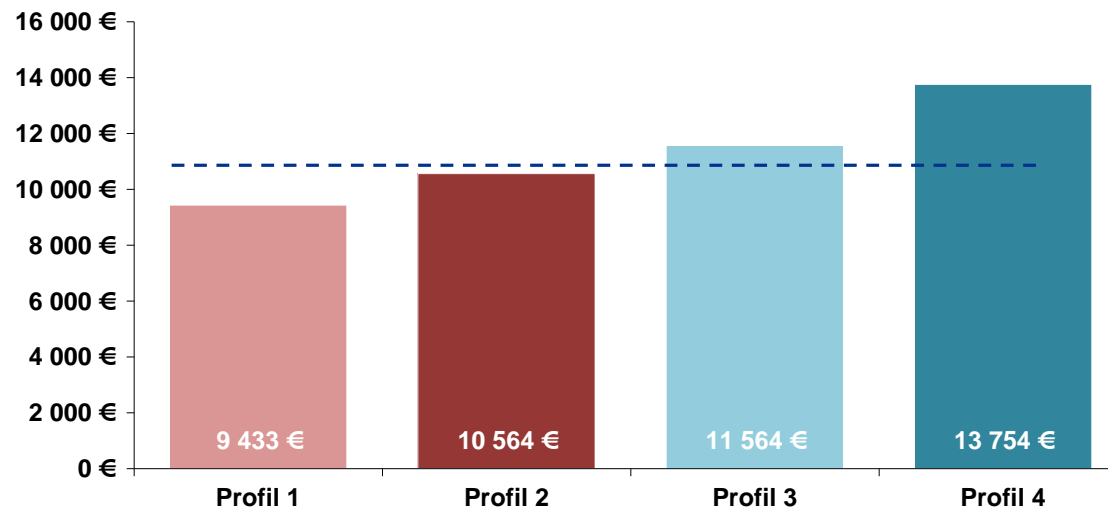
Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

Gain social pour une personne handicapée

Economie théorique réalisée par la collectivité lorsqu'un Travailleur Handicapé est en situation de retour à l'emploi par rapport à une situation de non emploi (indemnité liée à son handicap ou à sa situation de non emploi)
(en Euros)

*En cas de retour à l'emploi,
le Gain Social théorique pour la
collectivité se situe en moyenne à
11 329€ par Travailleur Handicapé*

Gain social





kpmg.fr

